



DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse
« Bilan des moissons 2018 »

Jeudi 26 juillet 2018

Sommaire détaillé

I.	Une moisson 2018 décevante pour les producteurs	3
a)	Des conditions agro-climatiques inédites	4
b)	Qualité et rendements en baisse pour le blé dur et l'orge, avec une très forte hétérogénéité géographique.....	4
c)	Vers des qualités qui ouvrent la voie à la reconquête de nos marchés traditionnels ?.....	4
II.	Compétitivité des céréaliers français.....	6
a)	Des prix de marchés qui pourraient, enfin, revenir dans la moyenne ?.....	6
b)	Des problèmes de logistique freinant la compétitivité de la ferme France	7
III.	Des évolutions réglementaires coûteuses et incohérentes	8
a)	Etats Généraux de l'Alimentation : une accumulation de charges insupportable	8
b)	Gestion des risques : l'incompréhension	9
IV.	La Politique Agricole Commune en danger.....	9
	Vers une renationalisation totale de la PAC.....	9
V.	Permettre aux producteurs d'engager la nouvelle campagne.....	10
VI.	Présentation de l'AGPB	12
VII.	Présentation d'ARVALIS – Institut du végétal	12
VIII.	Intervenants.....	13
IX.	Contacts presse.....	15

I. Une moisson 2018 décevante pour les producteurs

La récolte 2018 est décevante pour la ferme France. Son hétérogénéité géographique, en termes de quantité est encore accentuée par rapport aux dernières années, en raison des conditions climatiques atypiques. Les rendements moyens se situent en dessous de la moyenne quinquennale, notamment pour le blé dur et l'orge d'hiver. La qualité est quant à elle au rendez-vous et permettra un accès à l'ensemble des marchés nationaux et internationaux, complétée par un disponible de la campagne précédente de bonne qualité.

Une nouvelle fois en 2018, la situation est très hétérogène selon les régions, avec une situation catastrophique pour les céréaliers du Sud et plutôt une situation correcte dans d'autres régions.

Si la hausse récente des prix des céréales (prix matif : 194 €/tonne au 25 juillet 2018) laisse penser qu'elle compensera la baisse des rendements, les exploitations cérésières, marquées par six années consécutives extrêmement difficiles, se sentent abandonnées par les pouvoirs publics, qui ne font rien pour leur faire retrouver le chemin de la compétitivité. Le projet de loi EGALIM fera exploser les charges pesant sur les céréaliers (suppression des 3R, séparation vente conseil, augmentation de la RPD, interdiction programmée du glyphosate), tandis que les négociations sur la future PAC laissent présager une nouvelle accentuation des distorsions de concurrence au sein de l'Union Européenne.

Estimation des rendements et productions céréales (d'après Arvalis)

- **Blé tendre** : autour de 35 millions de tonnes (contre 36.6 millions de tonnes en 2017).
- **Blé dur** : -15 à -20% par rapport à la récolte 2017. Dans le Centre, récolte excellente, Ouest Océan, rendements moyens et fortes baisses dans le Sud (moins de 40 quintaux/ha)
- **Orges d'hiver** : tendance 67 quintaux/ha dans la moyenne 5 ans
- **Orges de printemps** : récolte en cours, tendance = moyenne 5 ans

a) Des conditions agro-climatiques inédites

De nombreuses contraintes climatiques ont affecté la campagne 2017/2018. Si un automne sec a en moyenne permis une bonne implantation des céréales, les maladies apparues du fait d'un hiver doux et humide ont quant à elles pénalisé les céréales d'hiver. La pression maladie conjuguée aux fortes températures de fin de cycle a entraîné un moindre remplissage des grains.

Les vagues de gel de février n'ont pas causé de problèmes majeurs aux céréales, les plantes ayant déjà eu le temps de s'endurcir. Elles ont en revanche pénalisé les colzas dans certaines régions.

Le printemps a été plus chaotique, marqué par un temps pluvieux. Les conditions d'absorption de l'azote étaient cependant bonnes, permettant d'assurer cette année aux céréales de bons taux de protéines.

Les nombreux orages post floraison en fin de cycle ont quant à eux été catastrophiques. Les dégâts sont considérables dans le sud-ouest et une partie du sud-est. Aussi, les rendements y sont très mauvais, notamment en blé dur.

En revanche, en région Centre, le blé dur apporte une récolte exceptionnelle à ces producteurs durement touchés en 2016.

S'agissant des moissons, elles ont débuté avec 1 à 3 semaines d'avance selon les régions, expliquant donc ce choix d'effectuer notre conférence de presse annuelle beaucoup plus tôt qu'habituellement.

b) Qualité et rendements en baisse pour le blé dur et l'orge, avec une très forte hétérogénéité géographique.

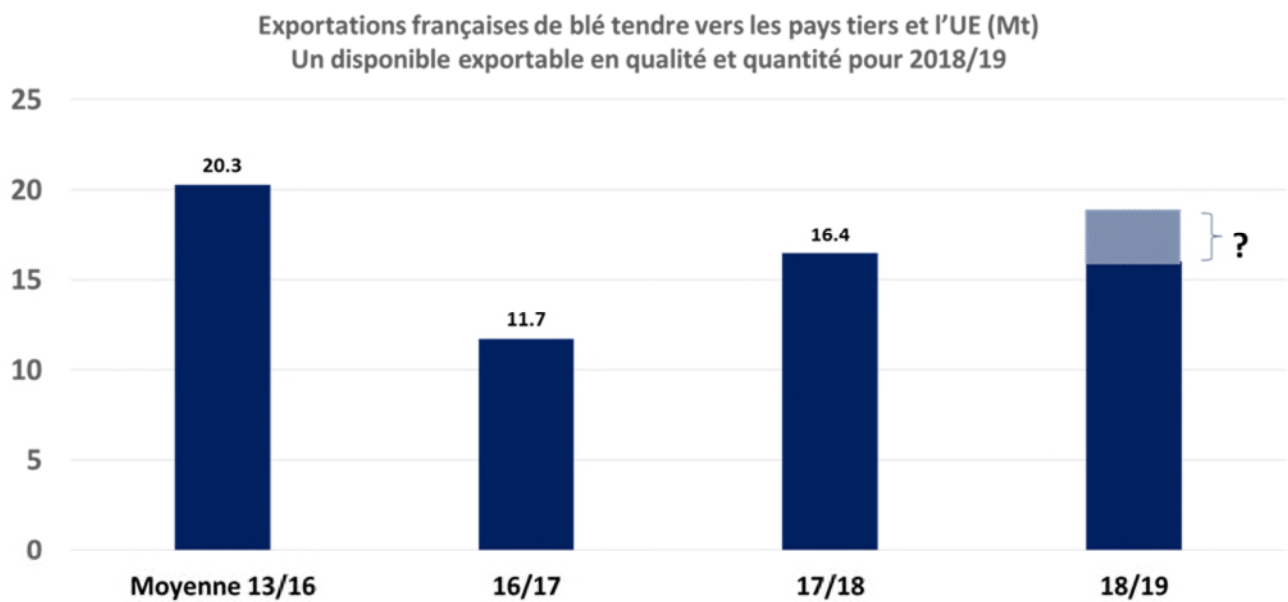
Cf Documents d'ARVALIS

c) Vers des qualités qui ouvrent la voie à la reconquête de nos marchés traditionnels ?

Les qualités observées sur cette collecte devraient permettre d'accéder relativement facilement aux marchés intérieurs et internationaux. La France, qui doit intervenir dès le début de la campagne sur les marchés, pourrait ainsi continuer à regagner des parts de marchés sur ses clients historiques, après la belle remontée de 2017, notamment auprès des pays de l'UE. La collecte 2016 les avait fait tomber au plus bas.

La France est identifiée et reconnue de longue date pour la qualité de ses céréales, il faut tout mettre en œuvre pour que cela puisse perdurer. En 2018, avec un stock disponible important et de bonne qualité (environ 3 Mt en blé tendre), on pourra compter sur le blé tendre français sur les marchés.

A cet égard, les prévisionnistes s'attendent à ce que la France soit moins concurrencée sur ses marchés, du fait notamment de la baisse des volumes exportés par la Russie et une moindre récolte dans le reste de l'Union européenne. Reste à savoir quelle sera la qualité globale de ces récoltes. Le taux de protéines des blés russes pourrait avoir un rôle prépondérant.



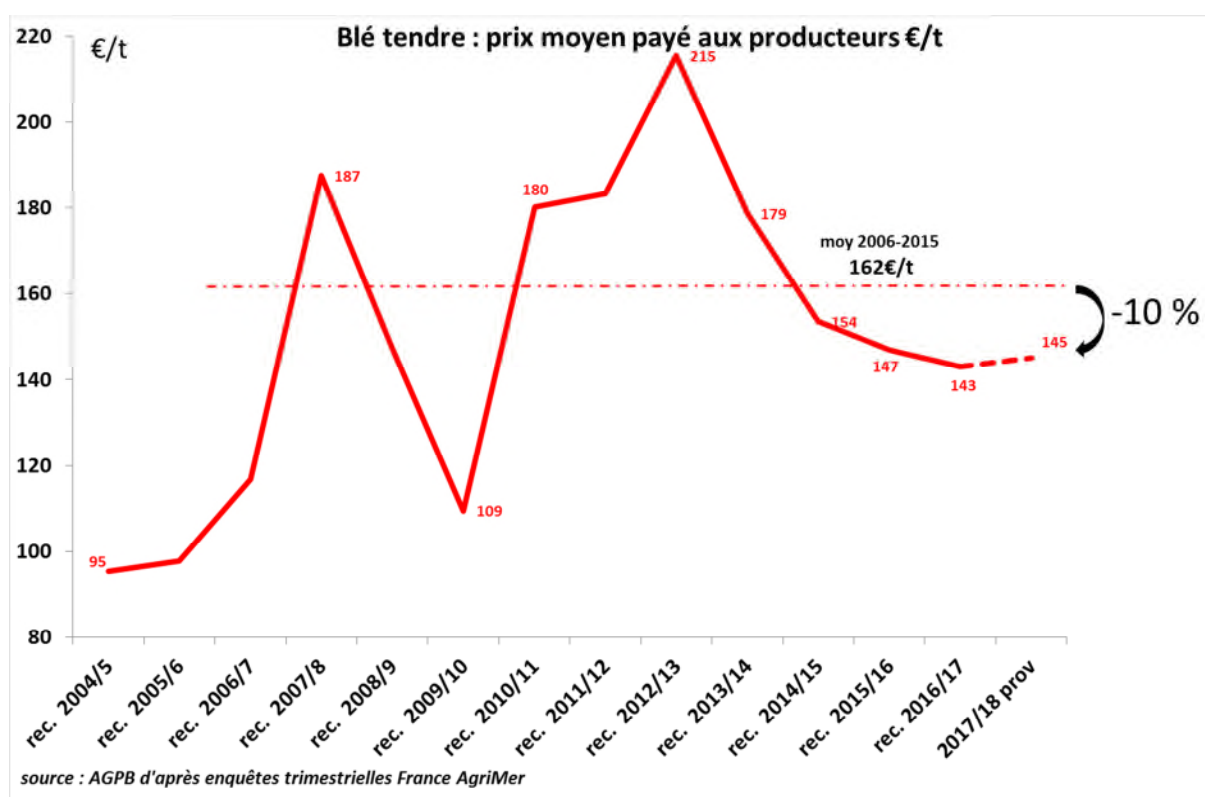
Source : France Export Céréales, estimations juillet 2018 avec une marge d'incertitude liée à la compétitivité

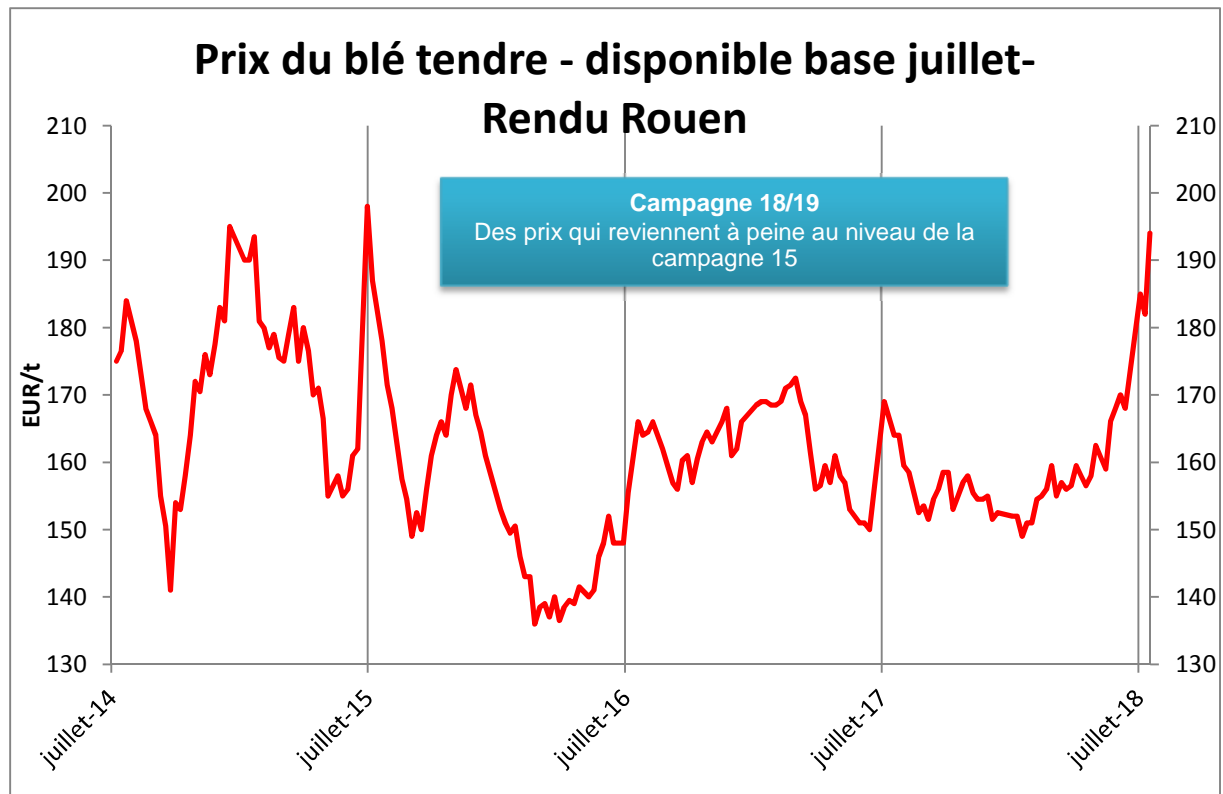
Selon toute vraisemblance, les céréaliers français ont une carte à jouer sur les marchés avec un bon disponible en blé de bonne qualité, alors même que ses concurrents - Union européenne et Mer Noire - subissent à leur tour des aléas climatiques en 2017/18.

II. Compétitivité des céréaliers français

a) Des prix de marchés qui pourraient, enfin, revenir dans la moyenne ?

Après enquête auprès des organismes stockeurs, et des estimations des équipes de l'AGPB et d'ARVALIS, une prévision des prix payés aux producteurs en fin de campagne 2017/2018 a été établie. Selon les estimations provisoires, les prix payés aux producteurs pour la campagne 2017/2018 seraient inférieurs de 10% par rapport à la moyenne 2006/2015. La situation économique des céréaliers ne s'améliore donc pas à ce jour.





Les prix de marché augmentent depuis le début de l'année 2018, 194 euros la tonne (prix matif au 25 juillet 2018), mais ils ne font au final que retrouver en juillet 2018, le niveau observé en juillet 2015.

Cette hausse des prix est la conséquence de la baisse de la production mondiale attendue de céréales avec des stocks mondiaux en légère baisse et un raffermissement du dollar.

Cette situation laisse espérer que les prix payés aux producteurs reviennent dans la moyenne 2006-2016. Il convient cependant de rester très prudent eu égard aux prochaines récoltes de l'hémisphère sud, non encore semées à ce jour.

b) Des problèmes de logistique freinant la compétitivité de la ferme France

En raison des grèves SNCF du printemps, il convient de noter que les augmentations de prix en fin de campagne n'ont pas profité aux producteurs. Les organismes stockeurs ont en effet dû trouver des moyens de substitution au transport ferroviaire, entraînant de nombreux surcoûts, de l'ordre de 5 à 20€/tonne transportée, selon Intercéréales. Ces coûts impactent donc directement les prix payés aux producteurs.

Cela a également freiné les exportations en fin de campagne, contribuant à la réévaluation du stock de fin de campagne par FranceAgriMer de plus de 400.000 tonnes.

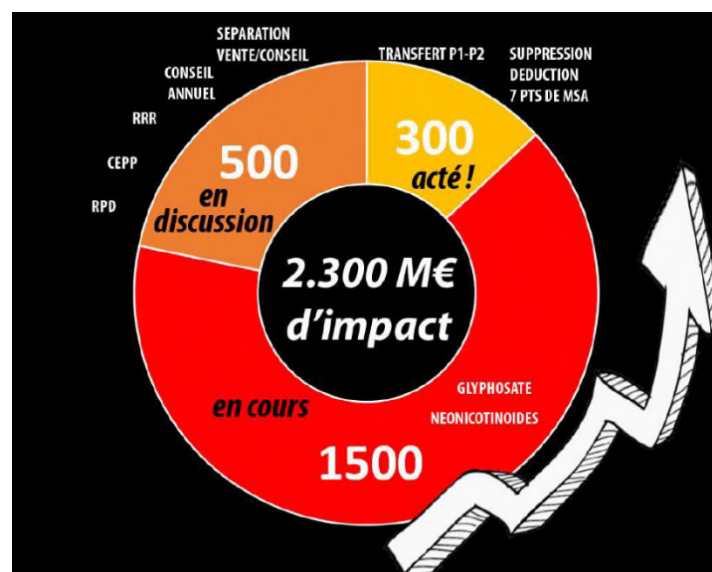
Par ailleurs, alors que la Russie, et de manière générale les pays de la Mer Noire ont investi dans la logistique de stockage et de transport des céréales, les céréaliers français se trouvent confrontés à des infrastructures ferroviaires et fluviales vieillissantes.

III. Des évolutions réglementaires coûteuses et incohérentes

Explosion des charges apportée par le transfert du premier vers le second pilier, choix français de la PAC, suppression de l'allègement des cotisations MSA, projet de loi EGALIM, débat sur le glyphosate, arrêt effectif de l'utilisation des néonicotinoïdes, la liste des mesures incohérentes ne cesse de s'allonger, plombant toujours plus la compétitivité des producteurs de grandes cultures français.

Il est impératif qu'un sursaut ait lieu pour enfin redonner aux producteurs visibilité et perspectives.

Une hausse possible de 200€/ha de charges supplémentaires suite aux décisions et propositions gouvernementales (source AGPB – mai 2018)



a) Etats Généraux de l'Alimentation : une accumulation de charges insupportable

Les céréaliers ont suivi avec attention l'évolution des débats autour de la loi EGALIM. La décision du Sénat de retirer du texte la séparation capitaliste des activités de conseil et de vente des produits phytosanitaires, ainsi que la suppression des 3R (remises, rabais et ristournes) allait dans le bon sens. Cependant, à l'issue de l'échec de la commission mixte paritaire, et à l'occasion de la nouvelle lecture en Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale la semaine dernière, les députés sont revenus sur ces avancées.

La mise en place de ces mesures va induire de nouvelles charges, dont le coût est estimé à 500 millions d'euros par an pour les exploitants de grandes cultures. Il va sans dire que la situation déjà critique dans laquelle se trouvent les céréaliers, détaillée plus haut, risque de devenir alarmante avec de telles charges supplémentaires.

Ce texte est d'autant plus incohérent que ses effets sur l'utilisation des produits phytosanitaires risquent d'être nuls. Les céréaliers français ont, en effet, compris depuis longtemps l'intérêt d'utiliser ces produits avec parcimonie, ne serait-ce qu'en raison du coût de ces derniers.

Les céréaliers font le pari des solutions et non des interdictions. C'est pourquoi l'AGPB s'est engagée auprès de 39 autres partenaires du Contrat de solutions, qui rentre dans sa phase opérationnelle. Il est fort regrettable que le Gouvernement n'ait d'ailleurs pas encore souhaité s'engager à nos côtés.

b) Gestion des risques : l'incompréhension

Le refus de la part du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, de mettre en œuvre les avancées obtenues dans le cadre du règlement omnibus est une véritable erreur. Le monde agricole a en effet plus que jamais besoin de se prémunir contre les aléas climatiques, comme le démontre une nouvelle fois l'année 2018, notamment pour les producteurs du Sud de la France.

Refuser d'abaisser le seuil de déclenchement de l'assurance climatique de 30 à 20 % est de nature à remettre en cause la diffusion des outils de gestion des risques dès 2019. Le ministre reconnaît pourtant lui-même l'intérêt de ces outils pour la résilience des exploitations agricoles.

Après le transfert effectué du premier pilier de la PAC vers le second au détriment des céréaliers, force est de constater qu'aucun effort budgétaire n'est envisagé pour accompagner des producteurs qui en ont pourtant besoin, au vu de la situation économique du secteur.

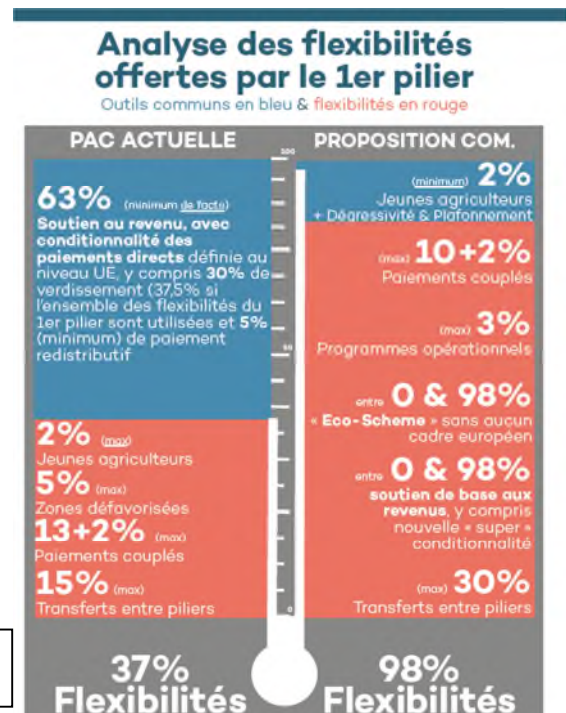
C'est l'incompréhension totale.

IV. La Politique Agricole Commune en danger

Vers une renationalisation totale de la PAC

L'amputation du budget de la PAC de 12% n'est pas le seul motif d'inquiétude des céréaliers français. Le projet de réforme actuel laisse en effet aux Etats-membres la possibilité de définir par eux même les normes environnementales et les critères d'attribution des aides. Les aides directes seraient alors remplacées par un mille-feuille d'une grande complexité. La Commission européenne propose donc un projet flexible à quasi 100%, dans lequel les céréaliers pourraient être largement pénalisés.

Source Farm Europ - juillet 2018



Après une baisse de leurs aides de plus de 30% en 10 ans, contrairement aux choix faits dans les autres Etats membres, les céréaliers français ont de quoi être inquiets par une telle subsidiarité. Celle-ci a en effet d'ores et déjà conduit à des distorsions d'aides de près de 100 €/ha par rapport à l'Allemagne.

Cette renationalisation programmée de la PAC accentuerait donc encore les importantes distorsions de concurrence entre agriculteurs européens. Rappelons que ces derniers sont déjà soumis à des normes et à des aides de plus en plus divergentes d'un Etat à l'autre, sans compter que ces mêmes normes sont souvent bien plus restrictives en France par rapport à d'autres pays exportateurs.

V. Permettre aux producteurs d'engager la nouvelle campagne

Au regard des résultats de cette moisson, et malgré les espoirs, la situation générale des céréaliers français reste difficile. Après 5 années de crise, les trésoreries des exploitations sont exsangues.

En conséquence, les céréaliers attendent :

- ❖ Des mesures d'urgence pour permettre aux producteurs du Sud de la France durement touchés d'engager la nouvelle campagne.
 - *Les principaux assureurs doivent respecter leurs engagements d'indemnisation sans décote face aux aléas climatiques exceptionnels, comme en 2016.*
 - *Le gouvernement français doit demander à la Commission européenne pour les zones impactées par des événements climatiques exceptionnels des dérogations aux obligations qui leur incombaient au titre de la conditionnalité pour les aides PAC ou du verdissement.*
 - *Les mesures nécessaires pour permettre le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) dans les zones impactées doivent être mises en place.*
 - *Un report ou des exonérations des cotisations sociales doivent être mises en place pour les céréaliers les plus en difficulté.*
 - *Une avance de trésorerie à hauteur de 90% des aides PAC doit être mise en place d'ici à octobre 2018.*

- ❖ Des mesures structurelles pour garantir la résilience des exploitations céréalières.
 - *Les avancées obtenues dans le cadre de l'Omnibus au niveau communautaire sur l'abaissement de 30 à 20 % de la franchise en matière d'assurance climatique doivent être mises en place par le Gouvernement dès 2019.*
 - *Le gouvernement doit mettre en place une épargne de précaution efficace et simple d'utilisation, dans le cadre du projet de loi de finances 2019, comme le Président de la République s'y est engagé.*
 - *Le gouvernement doit soutenir une PAC forte dotée d'un budget fort, avec le minimum de flexibilité afin de limiter les distorsions entre Etats membres et assurer, notamment dans les zones intermédiaires, un montant plancher d'aides directes dans la moyenne européenne des aides versées aux céréaliers, soit 250€/ha actuellement.*

VI. Présentation de l'AGPB

L'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales (AGPB) représente les intérêts des producteurs français de céréales à paille.

La production française de céréales se trouve à la base de nombreuses activités (transports, commerce, agrofourniture, transformation des grains etc.) et confère à notre pays l'une des toutes premières places mondiales parmi les pays exportateurs de céréales.

Dans ce contexte, l'AGPB œuvre pour que la PAC (politique agricole de l'Union européenne) et le cadre juridique, financier et fiscal national prennent continuellement en compte l'impératif de compétitivité des exploitations et les préserve de distorsions par rapport à la concurrence étrangère.

Avec les organismes techniques et financiers qu'elle a contribué à créer, avec le secteur de la recherche, avec les fédérations professionnelles d'amont et d'aval de la céréaliculture, l'AGPB travaille à l'adaptation des céréaliers aux évolutions de la demande et elle contribue au dynamisme des filières dont dépendent les débouchés des céréales (collecte, stockage, commercialisation et transport des grains ; industries des céréales et de la viande ; production de bioénergies, de biomatériaux, chimie du végétal).

Simultanément, l'AGPB fait connaître à l'extérieur de l'agriculture, en même temps qu'elle les impulse et les soutient, les changements de pratiques, de techniques, d'équipements et de produits qu'opèrent les exploitants pour allier respect de l'environnement, qualité des récoltes, productivité et compétitivité.

VII. Présentation d'ARVALIS – Institut du végétal

Innovation, technologie et multi-performances

ARVALIS - Institut du végétal, organisme de recherche appliquée agricole, travaille sur les céréales à paille, le maïs, le sorgho, la pomme de terre, les fourrages, le lin fibre et le tabac.

Sa mission est de mobiliser son expertise pour permettre l'émergence de systèmes de production conciliant, sur l'ensemble du territoire, performance économique, adaptation aux marchés et contribution positive aux enjeux environnementaux.

ARVALIS étudie les cultures à toutes les échelles - gène, plante, parcelle, exploitation, territoire – et mobilise de multiples compétence et de nombreux partenariats. ARVALIS est au service des agriculteurs et de leurs filières.

VIII. Intervenants



PHILIPPE PINTA
PRESIDENT DE L'AGPB

Philippe Pinta est agriculteur à Noyant et Aconin (Aisne) sur une ferme de 260 hectares avec des céréales, des protéagineux, des betteraves, des pommes de terre et des bovins à l'engraissement.

Responsabilités professionnelles :

- Nationales
 - Président de l'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB) depuis 2005
 - Président d'UNIGRAINS
 - Vice-Président d'Arvalis Institut du végétal
 - Trésorier de la FNSEA

- Départementales et régionales
 - Administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord-Est



ERIC THIROUIN
SECRETAIRE GENERAL
DE L'AGPB

Eric Thirouin est agriculteur à Béville-Le-Comte (Eure et Loir) sur une ferme de 160 ha composée de Blé tendre, Blé dur, Maïs irrigué, Colza, diversifiée également dans une boutique de « produits du Terroir » rassemblant une trentaine de producteurs locaux.

Responsabilités professionnelles :

- Nationales
 - Secrétaire général de l'AGPB
 - Secrétaire général adjoint de la FNSEA
 - Président de la commission environnement de la FNSEA

- Départementales et régionales
 - Président de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
 - Président d'Open Agrifood Orléans



FRANCOIS JACQUES
SECRETAIRE GENERAL
ARVALIS – INSTITUT DU VEGETAL

François JACQUES est associé avec son fils en Lorraine. Leur exploitation de 300 hectares est dédiée aux cultures de grains, colza, blé, orge, pois, maïs.

Il est Secrétaire Général d'Arvalis institut du végétal depuis février 2016.

Il est Secrétaire général adjoint de l'AGPB.



CHRISTINE BAR L'HELGOUAC'H
CHEF DU SERVICE QUALITES ET
VALORISATION
ARVALIS – INSTITUT DU VEGETAL

Contacts presse



Fadela Benabadji

Tel : 01 85 09 83 70 – 06 11 34 22 39

fbenabadji@agence-rdn.com

Guillaume Lorre

Tel : 01 85 09 83 74 – 07 50 14 58 26

glorre@agence-rdn.com

8 rue de Mulhouse
75002 PARIS

RDN est une agence de communication spécialisée dans les relations presse et les stratégies de contenu :
les relations médias, l'édition, le web et l'e-influence.
www.agence-rdn.com | @AgenceRDN